



Travailler 39 h congés payés 35 h

Par **Lilfys**, le **28/01/2022** à **06:18**

Bonjour,rnrnJe travaille depuis moins d'un an dans une entreprise, mon contrat est de 39 h (35 h + 4 h supplémentaires). J'ai constaté, par mes collègues, que les congés étaient payés à 35 h. Donc, 1 semaine de congé c'est 4 h de perdues. Est-ce normal ? personnellement je ne comprends pas la démarche.rnrnMerci pour votre retour.

Par **Tisuisse**, le **28/01/2022** à **06:53**

Bonjour,rnrnBen oui, le contrat de base est de 35 heures/semaines. Quand vous travaillez, vous faites 39 heures donc les 4 heures supplémentaires vous sont payées comme telles mais quand vous êtes en congés, vous ne faites pas ces 4 heures supplémentaires, elles ne vous sont donc pas payées. Rien d'anormal.

Par **Lilfys**, le **28/01/2022** à **07:34**

Merci pour ton retour rnOk je peux comprendre ce point rnMais dans toutes mes précédentes entreprises (4)pendant mes congés j'ai jamais rien perdu comment est-ce possible ?

Par **Lag0**, le **28/01/2022** à **08:21**

Bonjour,rnrnPour payer les congés, il existe 2 possibilités, soit le salarié doit être payé comme

s'il avait travaillé, soit on applique la règle du 10ème.
Dans votre cas, la règle du 10ème n'est pas possible puisque vous travaillez depuis moins d'un an, vous devez donc être payé "comme si vous aviez travaillé". Or, comme vos heures supplémentaires sont contractuelles, vous les auriez faites si vous aviez travaillé, elle doivent donc vous être payées durant vos congés.

Par **AlainD67**, le **29/01/2022 à 13:13**

Bonjour,
D'accord avec Lago. Voir L3142-24
Par la suite le problème ne se posera plus vu que dans le calcul des 10% les heures sup seront intégrées.

Par **Tisuisse**, le **29/01/2022 à 13:33**

Ce qui sera une excellente chose.